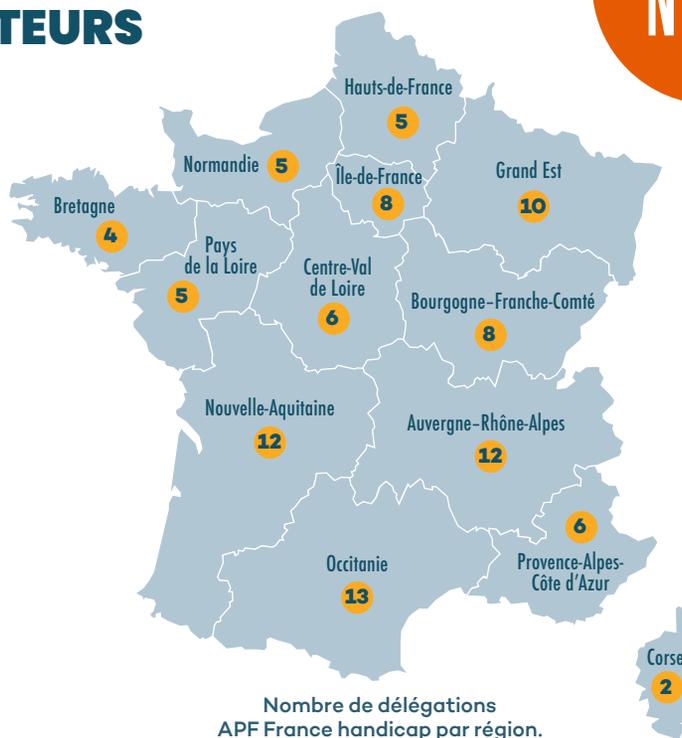


DÉS INTERLOCUTEURS DÉDIÉS AUX BIENFAITEURS PRÈS DE CHEZ VOUS

Réparties sur l'ensemble du territoire, les délégations départementales d'APF France handicap mènent des actions de proximité pour et avec les personnes en situation de handicap et leur famille. Elles accueillent plus de 20 000 personnes chaque année.

Au sein de ces délégations, vous trouverez des acteurs engagés, à même de vous accompagner dans votre démarche de transmission de votre patrimoine, dont vous apprécierez l'écoute, le respect et la discrétion. Mais laissons la parole à deux référentes « relation bienfaiteurs » pour vous convaincre, s'il était nécessaire, de l'accueil qui vous sera réservé.



Nombre de délégations APF France handicap par région.

“ Être référente relations bienfaiteurs, c'est être le lien entre notre grande association, ses délégations et nos bienfaiteurs. C'est avoir un rapport privilégié avec des personnes souhaitant donner du sens à leurs legs. Prendre le temps, s'intéresser aux bienfaiteurs est essentiel et tellement riche de récits, d'échanges...! À travers leur geste à APF France handicap, leur histoire continue avec nous. »

Frédérique Gablez, région Occitanie

“ Les bienfaiteurs portent un bout de l'histoire associative et s'engagent, par leur geste et la trace qu'ils vont laisser, dans la construction d'un destin commun avec elle. C'est très fort. (...) Il y a un niveau d'attention à l'autre, pour faire cause commune lors de nos entretiens, qui est assez unique. »

Sandrine Vigne,
région Auvergne-Rhône-Alpes



NUMÉROS UTILES

Pour connaître les coordonnées de l'interlocuteur privilégié près de chez vous, n'hésitez pas à nous appeler au 01 40 78 69 18 ou au 01 40 78 69 09.

Provence-Alpes-Côte d'Azur Histoire d'un legs

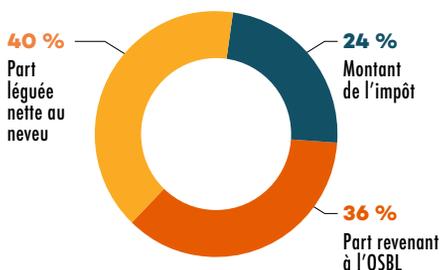
Certaines personnes en situation de handicap ont besoin de l'assistance d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie quotidienne assortie d'un suivi médical. Mais pour ces personnes, il existe très peu de structures adaptées. Sensible à cette situation, René LABREUILLE a décidé de léguer un terrain à l'association afin d'y ériger un foyer. Situé au Cannet, le FAM René LABREUILLE, en hommage à ce bienfaiteur, accueille une quarantaine de personnes.

LE LEGS NET DE FRAIS ET DROITS : QU'EST-CE QUE C'EST ?

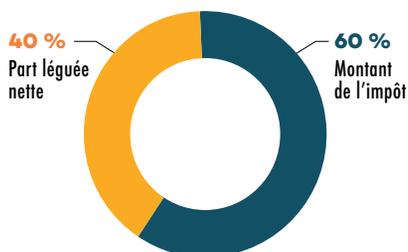
Si vous n'avez pas de conjoint ni d'enfant, vous pouvez léguer tout votre patrimoine à un proche. Mais si vous n'avez aucun lien de parenté, celui-ci aura des droits de succession à payer à l'État sur la valeur totale du patrimoine à hauteur de 60 %. Par exemple, si vous léguiez un patrimoine de 100 000 €,

vos proches hériteront de 40 000 €, et l'État bénéficiera de 60 000 € en droits de succession (voir illustration ci-dessous). Une autre option s'ouvre à vous : désigner APF France handicap comme votre légataire universel en demandant à l'association de reverser un legs particulier de 40 000 € à votre proche, nets de frais et de droits.

LEGS UNIVERSEL À APF FRANCE HANDICAP AVEC LEGS PARTICULIER À UN PROCHE



LEGS DIRECT À UN PROCHE



Hommage à nos testateurs



Toutes les équipes d'APF France handicap rendent hommage à celles et ceux qui en 2023 ont légué leurs biens ou transmis le fruit de leur assurance-vie à l'association. Nous les remercions de tout cœur et nous ne les oublierons pas.

Pour plus d'informations sur les legs et assurances-vie en faveur d'APF France handicap

→ N'hésitez pas à demander, en toute confidentialité et sans engagement de votre part, notre brochure auprès de :

Contacts :

Laure Bigarré
01 40 78 69 18
laure.bigarre@apf.asso.fr

Claire Genevray
01 40 78 69 09
claire.genevray@apf.asso.fr

APF France handicap • Service Relations bienfaiteurs
17, boulevard Auguste-Blanqui • 75013 PARIS
<https://legs.apf-francehandicap.org>

Assurance-vie :
pour tout comprendre sur votre contrat

Tel est le titre du nouveau guide de la collection « Les Essentiels » pour vous permettre d'en savoir plus sur ce mode d'épargne. Conçu en partenariat avec la revue *Conseil des notaires*, ce guide est disponible gracieusement sur simple demande auprès du service Relations bienfaiteurs.

